

## Lecture d'adresses diverses autour du sujet sur l'arrestation du roi, lors de la séance du 27 juin 1791

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture d'adresses diverses autour du sujet sur l'arrestation du roi, lors de la séance du 27 juin 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. p. 557;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1887\\_num\\_27\\_1\\_11454\\_t1\\_0557\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11454_t1_0557_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 10/07/2019

du roi, et que par là il se serait fait un mont d'or. Après cette explication entre M. Bataille et les sous-officiers et dragons, sur l'inculpation faite au premier, il a été prouvé que le propos avait été tenu par M. Gouy, et non par M. Bataille. Le sieur Geoffroi reprenant alors la parole, a prié instamment M. Bataille, de la part de tout le régiment, de se désister de sa première résolution, et de conserver le commandement, la caisse et les guidons, protestant que la défiance des officiers, sous-officiers et dragons envers M. Bataille n'existait plus; mais M. Bataille persista et jura sur son honneur qu'ayant abandonné le commandement, rien ne pourrait l'engager à le reprendre, ajoutant qu'il avait depuis longtemps l'envie de donner sa démission, qu'il voulait aller vivre tranquillement près de sa femme et de ses enfants qui étaient en Suisse.

« D'après plusieurs prières très instantes de la part de MM. les officiers, sous-officiers et dragons, les différentes explications tendant à prouver à M. Bataille qu'il devait reprendre le commandement d'après le vœu du régiment assez fortement manifesté, M. Bataille a cru devoir insister ainsi que les sous-officiers désignés ci-dessus, pour ne plus être comptés pour rien au régiment. En conséquence, M. Querampuil, capitaine, a pris le commandement.

« Avant de se séparer, un maréchal des logis a pris la parole et a dit qu'un propos tenu à M. Bourselot, maréchal des logis, par M. Chénevière, capitaine du détachement commandé pour aller porter du secours à Varennes, où la famille royale avait été heureusement arrêtée, avait été douloureusement remarqué par M. Bourselot, et fait une égale impression dans l'esprit des sous-officiers, à qui il avait été rendu; que M. Chénevière avait demandé quelles étaient les dispositions des dragons du régiment, si l'on pouvait compter sur eux pour favoriser l'évasion du roi, M. Bourselot ayant répondu que non, M. Chénevière avait demandé si les sous-officiers pensaient comme les dragons; le sieur Bourselot ayant protesté qu'ils pensaient absolument de même, que M. Chénevière s'était retiré peu satisfait de sa réponse.

« M. Bourselot a encore observé à MM. les officiers, ci-devant dits de naissance, que leur conduite avait depuis trop longtemps affiché leur incivisme et fait naître de justes soupçons sur leur volonté à maintenir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale; que leur société constamment séparée de celle des officiers ci-devant dits de fortune, leur mépris pour la garde nationale, les différents propos tendant à décrier les opérations des représentants de la nation, et enfin d'autres traits d'aristocratie trop nombreux à rappeler, devaient naturellement faire craindre que des officiers faits par leur état pour défendre à la tête de leurs troupes la Constitution française, ne se comportassent pas toujours avec la loyauté que nous demandons à tous les officiers du régiment.

« Après nulle défense de la part des officiers grièvement inculpés, le régiment s'est retiré dans son quartier: les sous-officiers et dragons ont à l'instant arrêté qu'une députation irait instruire le département de ce qui s'était passé. Les députés sont allés au lieu de ses séances, et après avoir rendu le précis des événements ci-dessus détaillés, le député qui avait la parole a ajouté que les sous-officiers, les dragons du 12<sup>e</sup> régiment priaient instamment Messieurs du département de faire une adresse à l'Assemblée

nationale à l'effet de la supplier qu'il soit nommé un colonel pour remplacer le ci-devant commandant François d'Escars, émigrant depuis l'année 1790, de faire également nommer à toutes les places qui se trouveraient vacantes par la démission des officiers désignés dans le procès-verbal ci-dessus. Messieurs les membres du département, ayant accueilli favorablement les députés du douzième de dragons, ont demandé que copie dudit procès-verbal soit remise sur le bureau. Ce qui a été exécuté après avoir fait mettre les signatures.

« Fait à Metz, le vingt-cinquième jour du mois de juin 1791. »

*Adresses des administrateurs composant le directoire du district d'Argentan, de ceux du district de Joigny, du district d'Amiens, du district de Mantes, du district de Chartres, du district de Dieppe, du district de Sedan, du district de Montfort-l'Amaury, du district de Bar-sur-Aube, du district de Longwy, du district de Montmédy, et des juges composant le tribunal du district d'Evreux, qui expriment les mêmes sentiments que les administrateurs des départements et annoncent des nouvelles aussi satisfaisantes.*

*Le directoire du district de Joigny sollicite la vengeance des lois contre les auteurs et complices de l'enlèvement du roi.*

*Le district d'Amiens supplie l'Assemblée de poursuivre et prolonger le cours de ses travaux, jusqu'à ce que ses ennemis, vaincus et découragés, aient appris à respecter la majesté d'un peuple libre.*

*L'adresse du directoire du district de Chartres contient ces paroles :*

« L'orage qui nous agite hâtera notre entrée dans le port. Semblable à un coup de tonnerre qui meut et embrase l'atmosphère, la nouvelle de l'évasion du roi nous a tous électrisés. Le feu du patriotisme s'est rallumé. Nous jurons tous avec vous de sauver la patrie; avec tous nos braves guerriers, de vivre libres, ou de périr. L'arrestation du roi redouble notre courage et augmente nos espérances. La divinité sans doute aide à la sagesse humaine à rétablir la dignité de l'homme, et assurer la liberté des peuples. »

*Le district de Dieppe annonce qu'à la nouvelle de l'arrestation du roi, tous les corps, sur la demande du peuple, se sont réunis dans la principale église pour y assister à un Te Deum. « L'événement, dit-il, qui pouvait couvrir de deuil tout l'Empire, n'a pas troublé un seul instant la tranquillité publique. Jamais le peuple n'a montré tant d'énergie et de confiance dans les chefs qu'il s'est donnés; jamais il n'a manifesté un amour aussi vif et plus ardent pour la liberté qu'il a conquis; jamais il n'a montré plus de reconnaissance envers ses généreux représentants. Enfin, si, comme nous n'en pouvons douter, le même esprit a régné dans tous les points de l'Empire français, il est impossible d'en asservir les habitants; et, pour y réussir, il faudrait se déterminer à ne regner que sur des cadavres et sur des ruines. »*

*Le district de Sedan mande ce qui suit :*

« La seule mesure que nous ayons prise, et qui les renferme toutes, est de rester strictement unis. Le directoire et le conseil général de la commune sont assemblés sans interruption. Un comité passe la nuit et tout se traite de concert. Le plus grand ordre règne parmi nos concitoyens. Le mouvement de plusieurs régiments, qui devaient partir de notre ville ou s'y croiser, avait été ordonné par M. Bouillé. Les commissaires du